

COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du mardi 04 novembre 2025 à 19h30

Convocation du 30 octobre 2025

Présents : Carole HUP, maire ;
Françoise LALLEMAND, maire-adjointe ;
Denis GEOFFRAY, Sandrine HADJADJE, Delphine LARBALETIER et
Françoise PRIEUR conseillère municipale.

Absents excusés : Rémi HANON.

Absents : Corentin BONNEVIE et Aurélien GAUTHIER.

Secrétaire : Sandrine HADJADJE a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Madame le Maire.
Ensuite, elle demande aux conseillers s'ils ont bien tous été destinataires des procès-verbaux des séances des 22 juillet et 28 octobre 2025 qui ont été envoyés par mail et s'ils ont des remarques. Aucune remarque n'est faite. Madame le Maire propose ensuite de procéder à leur approbation. Les procès-verbaux sont donc approuvés, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR	
Délibération 2025-22	Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 : APPROUVÉE
Délibération 2025-23	Travaux de réfection de la toiture et de la charpente de l'Eglise: APPROUVÉE
Délibération 2025-24	Présentation du RSU (Rapport Social Unique): APPROUVÉE

Délibération 2025-22 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal doit autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2025 avant le vote du Budget Primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à engager, liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026, à hauteur de ce qui est prévu par la loi dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, soit 51 010 €, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget étant voté par chapitre, ces 51 010 € se répartissent ainsi :

- Budget 2025 : chap. 20 : crédits ouverts : 540 € : ¼ des crédits ouverts soit 135 €
- Budget 2025 : chap. 204 : crédits ouverts : 24 000 € : ¼ des crédits ouverts soit 6 000 €,
- Budget 2025 : chap. 21 : crédits ouverts : 179 000 € : ¼ des crédits ouverts soit 44 875 €,

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026.

Délibération 2025-23 : Travaux de réfection de la toiture et de la charpente de l'Eglise

Madame le Maire indique tout d'abord qu'il ne s'agit aucunement de travaux pharaoniques. Elle rappelle ensuite que la sécurisation a déjà été faite mais qu'il est nécessaire de réaliser des travaux car, en cas de fortes précipitations, le toit pourrait s'effondrer et fragiliser la structure. Des conseils ont été demandés quant aux travaux à effectuer. Dans l'attente d'un projet de réfection totale, ou non, il convient de procéder à une reprise de la charpente et de la couverture du chœur de l'Eglise. Quatre entreprises ont donc été contactées mais seulement deux d'entre elles ont envoyé des devis. Les Ateliers VALENTIN BOUVET pour un montant de 18 793.07 € HT et ACC pour 11 237.70 € HT. La différence s'explique par le fait qu'une entreprise propose des renforts métalliques et l'autre des tiges filetées. Madame LARBALETIER demande si le reste des travaux pour une réfection totale a été chiffré. Madame le Maire répond par la négative. Madame LALLEMAND rajoute qu'il y en aurait sûrement pour des centaines de milliers d'euros. Madame HADJADJE demande si les crédits sont suffisants au Budget Primitif. Madame le Maire répond par la positive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec 1 abstention (Sandrine HADJADJE),

CHOISIT le devis d'ACC d'un montant de 11 237.70 € HT soit 13 485.24 € TTC.

CHARGE Madame le Maire de le signer et d'engager les travaux.

Délibération 2025-24 : Présentation du RSU (Rapport Social Unique)

Madame le Maire indique que le Rapport Social Unique est un document qui récapitule toutes les informations en lien avec les ressources humaines (nombre d'agents, temps de travail, mouvements, sanctions, rémunérations, absences...). Celui-ci a été envoyé avec la convocation du conseil municipal précédent et chaque conseiller a donc pu en prendre connaissance en amont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACTE le Rapport Social Unique 2024 concernant les agents en exercice.

Informations et questions diverses :

- Chats errants : Madame le Maire explique avoir de plus en plus de réclamations concernant les chats errants tout d'abord autour des bâtiments communaux mais qui divaguent aussi désormais dans les rues aux alentours : excréments, odeurs... Elle indique qu'elle va se renseigner auprès de vétérinaires ou d'associations afin de trouver une solution car ils ne cessent, en plus, de se reproduire entre eux. Afin de parvenir à une résolution maximale du problème, il serait aussi nécessaire de se rapprocher des personnes qui nourrissent ces chats. Il est précisé que, dans le cas où la Mairie engage une campagne de stérilisation, les chats concernés appartiennent ensuite à la mairie ou l'association partenaire de cette opération et donc responsable pécuniairement.
- Salle polyvalente : elle est mise à disposition à titre gracieux aux gendarmes qui organisent chaque année une manifestation dans une commune différente.
- Antenne Lora : celle-ci a été installée sur le pignon de l'atelier communal. Elle va tout d'abord servir à la relève automatique des compteurs d'eau puis à d'autres applications dans l'avenir.
- Festivités de Noël : de nouvelles décorations ont été achetées à la braderie Festilight afin de décorer la Mairie. Une entreprise viendra les installer le 25 novembre prochain. Les sapins ont été commandés et arrivent le 28 novembre. L'installation des autres décorations avec le comité des fêtes est prévue, quant à elle le 29 novembre prochain. Madame LALLEMAND demande qui se charge des flyers ? Après vérification par Madame HADJADJE, le comité des fêtes avait relayé la communication effectuée sur « Ruvigny Actus » afin d'avoir des

volontaires adultes et enfants pour aider. Un conseil d'école aura lieu vendredi 07 novembre pendant lequel sera demandé si une diffusion dans chaque école peut se dérouler.

- Repas des aînés : comme l'année passée, celui-ci se déroulera au « Bistro Romane » de Thennelières le dimanche 25 janvier 2026 avec la même enveloppe budgétaire. La présence de madame le Maire et des adjoints est souhaitée.

- Travaux impasse du Bois : suite aux travaux, madame le Maire a été contacté par le propriétaire des parcelles attenantes qui s'est plaint du fait que le débordait sur ses champs. Madame le Maire a donc contacté l'entreprise afin qu'il reprofile l'impasse correctement. Montant des travaux : 4 500 € HT.

- Compas forestier : pour remercier le lycée agricole qui est venu réaliser le fleurissement de la tranche 3 de la rue de la Barse et conformément à leur demande, 2 compas forestiers ont été achetés.

- Site internet : il est cours de mise à jour car certains éléments dataient de 2021.

- Entretien au cimetière : une commande de grève a eu lieu pour que l'employé communal procède à la réfection des allées du cimetière. Il a effectué un très bon travail. Il voulait de plus repeindre les grilles pendant l'hiver mais comme on ne peut les démonter, cela se fera aux beaux jours.

- Cession de terrain : madame le Maire indique que 2 solutions sont possibles un acte devant notaire entraînant des frais ou bien un don à la commune qui ne comprend ni charge ni condition. Dans ce cas, si le Maire a la délégation, elle l'accepte via une décision sinon ce sera une délibération du conseil municipal. C'est donc cette procédure qui serait choisie.

- Règlement salle polyvalente : une association locale a demandé la réservation de la salle dans le cadre « des associations de Ruvigny proposant des animations et activités pour les habitants » soit 1 weekend gratuit par an puis 200 € les weekends suivants. A ce jour aucune publicité n'a été faite à destination des ruvigniens. Les membres du conseil municipal se rejoignent sur une adaptation du règlement intérieur de la salle polyvalente afin d'encadrer au mieux les conditions de sa mise à disposition.

La séance est levée à 20h07.

Le Maire,
Carole HUP

